

## FORMATION AFRICAINE SUR LES INDICATIONS GEOGRAPHIQUES « AFRICA GI TRAINING »

### COMMUNIQUE DE LANCEMENT

L'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI), en coopération avec l'Agence française de développement (AFD) et le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD), lance la première édition de la Formation africaine sur les indications géographiques, dénommée « **Africa GI training** », à Yaoundé, au Cameroun.

La formation se déroulera à l'Académie de propriété intellectuelle Denis Ekani de l'OAPI (APIDE), **du 20 octobre au 1<sup>er</sup> novembre 2019**, selon le contenu ci-dessous :

#### **Module 1** : Fondamentaux des Indications Géographiques

- Compréhension du concept d'IG et des termes qui lui sont associés
- Vision claire des étapes de vie d'une IG avant et après l'enregistrement
- Protection, étapes du processus IG ;

#### **Module 2** : Eléments de méthode et étude de cas

- Compréhension du fonctionnement d'une organisation professionnelle de gestion de l'IG ;
- Capacité d'analyser les forces et faiblesses et opportunités d'une IG ;

#### **Module 3** : Formation des formateurs

- Capacité d'animation des apprenants en matière d'indications géographiques, dans leur pays ou région.

#### **Objectifs**

Les enseignements visent à donner aux apprenants :

- ✓ une connaissance approfondie sur les systèmes d'indications géographiques, en mettant un accent particulier sur la maîtrise pratique des étapes de construction et de gestion de la démarche IG, le fonctionnement d'une organisation professionnelle de gestion d'une IG ;
- ✓ une compréhension des expériences concrètes de valorisation de produits locaux spécifiques dans les Etats membres de l'OAPI en particulier, et les Etats africains et au monde en général,

- ✓ la compréhension de la méthodologie d'accompagnement et d'animation des groupements de producteurs en matière de reconnaissance et de gestion des indications géographiques ;
- ✓ la capacité de reproduire le contenu de la formation dans leurs pays d'origine à travers une conception et une préparation concrète d'une action de formation ciblée vers le contexte professionnel habituel de l'apprenant.

### **Certification**

Au terme de la formation, les apprenants recevront un certificat de participation.

### **Conditions d'admissibilité**

La formation est ouverte aux acteurs des filières agricoles et non agricoles engagées ou éligibles à la démarche d'indications géographiques : producteurs, animateurs de groupement des producteurs, professionnels, vulgarisateurs, juristes et économistes directement engagés dans l'accompagnement technique et organisationnel des groupements de producteurs, l'enregistrement et le contrôle de productions spécifiques régionales sous forme d'indications géographiques.

Les candidats doivent être titulaires au moins d'un Baccalauréat ou de tout autre diplôme équivalent délivré par un établissement d'enseignement officiellement reconnu.

Les candidats doivent être capables de suivre des cours en français.

### **Inscription**

Le dossier de candidature doit être composé comme suit :

- un formulaire de demande d'admission dûment rempli disponible sur les sites Internet de l'OAPI et de l'AFD ;
- un *curriculum vitae* détaillé ;
- les copies certifiées des diplômes ;
- Certificat d'aptitude de la langue française pour les ressortissants des pays non francophones ; et
- une lettre de motivation
- la production d'une lettre d'engagement auprès d'un groupement de producteurs serait un atout pour le candidat.

Le dossier de candidature doit parvenir à l'OAPI au plus tard le 19 août 2019, à l'adresse suivante :

**Académie de Propriété Intellectuelle Denis Ekani (APIDE)**

BP : 887 Yaoundé (Cameroun)

Tél. (237) 222 20 57 67 / 222 20 57 00

Fax : (237) 222 20 57 27 / 222 20 57 21

E-mail : oapi@oapi.int/apide@oapi.int

Les candidats retenus seront officiellement informés de leur sélection par courrier électronique au **plus tard le 2 septembre 2019**. Ils sont tenus à une obligation d'assiduité et de ponctualité aux cours. Aucune correspondance individuelle ne sera adressée aux candidats non retenus.

**Capacité d'accueil et offres de bourses**

Le nombre de places pour la formation est limité. Les places seront attribuées à chaque candidat en fonction de la pertinence de son dossier.

Dans le but de contribuer davantage au développement des ressources humaines en matière d'Indications géographiques de ses Etats membres, des bourses couvrant les frais d'inscription, de transport aérien et de séjour à Yaoundé seront offertes par le Programme.

Peuvent bénéficier des bourses : les acteurs des filières agricoles et non agricoles des Etats membres de l'OAPI, toute personne qui aspirent à l'encadrement des producteurs et les groupements qui œuvrent pour la promotion des produits locaux en matière d'indications géographiques.

Les candidats qui obtiendront une bourse de l'OAPI en seront informés par l'Académie de l'OAPI.



**Le Directeur général,**

19 JUL 2019

  
**Denis L. BOHOUSSOU**